dissertation l adoption romaine

Par **cha**, le **08/04/2006** à **15:21**

bonjour à tous ! j'aurai besoin d'un ptit conseil de juriste...
jai une dissert sur l'adoption romaine à faire et je me demandais si je dois parler de l adrogation... ça fait partie de la filiation adoptive mais est ce que je ne risque pas d'etre hors sujet ??! :roll:
Image not found or type unknown
merci de vos conseils et bon courage à tous !

Par **mathou**, le **08/04/2006** à **23:24**

Nous on a vu l'adrogation comme un mode d'adoption, donc j'en parlerais puisque l'institution était importante - dans l'introduction ou dans une partie, tout dépend de la problématique en fait. A quelle problématique as-tu pensé ?

Par **cha**, le **09/04/2006** à **17:21**

mon prof aime les problematiques à plusieurs questions donc jai formulé ma problematique de cette forme la :
quelles sont les caracteristiques et particularites de l adoption a rome et plus precisement quelles sont les formes et conditions d application de cette institution ? quelle est l importance de l adoption dans la societe romaine et quelle en est sa possible evolution ?

est ce coherent ?

pour mon plan j'avais pensé à :

I) les 2 formes de l'adoption romaine

A- l adoption
B- l adrogation

II) l adoption, une institution tres repandue a rome et tendant a se reformer

A- les raisons de l adoption
B- les reformes de l adoption romaine

des critiques ? j accepte volontiers car je ne suis vraiment pas sure de ce plan... merci !

Par **yanos**, le **09/04/2006** à **17:32**

Je suis en master d'histoire du droit et le droit romain est une grosse partie de mon année.
Il faut bien sur parler de l'adrogation (adoption d'un sui juris, pater familias) et de l'adoption simple (alieni juris). Maintenant, je pense que ton plan est un peu desiquilibré. La première va etre impressionnante mais la deuxième plus "discrète".
Essaie cela : Ancien droit avec condition de forme, fond importance des deux et conséquences ,et droit classique et byzantin avec evolution des conditions de fond et de forme...et une prise en charge plus importante de la personne adopté (et adrogée)
voila je peux pas te donner un plan car jai pas le droit mais je pense que cela va t'aider

Par **cha**, le **09/04/2006** à **18:09**

merci de ta contribution ! par contre je t'avoue que je n'ai aucun cours sur l'adoption romaine et j ai donc tout pris dans des bouquins et le petit probleme c'est que je ne connais pas la difference entre l'ancien droit et le droit classique et byzantin... donc je ne sais comment intégré cette distinction...
pourrais tu m'apporter des precisions sur ces differents droits ?
merci

Par **yanos**, le **09/04/2006** à **18:19**

Si tu n'a pas de cours ca va etre dure de t'expliquer... C'est tellement vaste.
Je peux pas tout dire faute de place mais en gros, l'ancien droit -753 à -150 avant JC : le pere de famille pater familias est le dieu de sa domus. Il a des droits ehorbitants pour nous (ex : droit de vie ou de mort sur les membres de sa domus) droit classique -150 à 284 : le preter (magistrat) s'occupe des personnes (baisse des droit du pater, augmentation de l'independance des membres de la famille) droit byzantin 284 à 565 : c'est le règne de Justinien. Emancipation totale des personnes, le pater familias est un homme comme les autres ou presque.
Je peux pas tout expliquer c'est impossible. Je te conseille le bouquin de Monier, il est très précis sur ce sujet mais rare à dénicher, désolé. Si ta pas de bon livres, tu ne pourras pas bosser. Désolé c'est un peu direct mais le droit romain est très compliqué.

Par **cha**, le **09/04/2006** à **18:33**

merci pour ses precisions je vais tenter d introduire ces notions dans mon plan pour l'etoffer et incorporer un peu plus d'histoire...
encore une petite question :
dois je parler aussi de l 'adoption testamentaire ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **yanos**, le **09/04/2006** à **18:45**

tu entend quoi par adoption testamentaire ?
Si c'est le fait pour le testateur de forcer son heredes a adopter une personne, tu peux l'introduire mais ce n'est pas une notion primordiale du droit romain, attention, selon les auteurs, le droit romain peut revetir beaucoup de caractères différents. Je suis plutôt de l'avis de Monier. A mon avis, l'adoption testamentaire est une création doctrinale contemporaine. De plus, ton sujet (adoption en droit romain) me fait penser à un évantail du droit romain pendant toute la période que je t'ai décrite. Il n'est donc pas technique au point de parler d'une des conséquences possibles d'un testament à Rome mais de l'institution pure de l'adoption.
j'espere que cela t'aidera.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés